

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2018

Étaient présents: M. SCHERER Sylvain, Maire, Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. HAMON Rémi, Mme SERENNE Valérie (jusqu'à 20h10), Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. FOUCHER Pierre-Michel, Adjoints, Mme DOUSSET Noëlle, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. LE LOHE Fabrice, Mme RAILLARD Noëlle, M. LHERMITE Denis, Mme LEFEVRE Yolande, Mme MORVAN Isabelle, M. L'HOTELIER Jean, M. PILLOT Axel.

Etaient absents représentés: Mme SERENNE Valérie représentée par Mme Marie-Line BOUSSEAU (à partir de 20h10); M. Jacky CHAIGNEAU représenté par M. Rémi HAMON; M. Michel MORANTIN représenté par M. Pierre-Michel FOUCHER, M. Thierry GUIBOUIN représenté par Mme Jocelyne PHILLODEAU.

<u>Étaient absents</u>: Marylène LERAULT, M. Laurent HAILLOT, Mme Nadia ARNAUDEAU, M. ROCHAIS Pierre-Yves.

A été élu secrétaire de séance : Mme Isabelle MORVAN

### ORDRE DU JOUR

## I - URBANISME/VOIRIE/PATRIMOINE

 Achat d'une partie de la parcelle AH n°329 située en emplacement réservé n°8 du PLU

# II - CONVENTIONS-CONTRATS

- Convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2018-2019.
- 2) Avenant au marché public Commune de Frossay-Société API

#### III - FINANCES-RESSOURCES HUMAINES

- 1) Budget 2018 : décision modificative n°1
- 2) Admission en non-valeur.
- 3) Projet de sécurisation des abords de l'école publique : approbation du projet de terrain multisport en phase PRO.

### IV BIBLIOTHEQUES

1) Modification des horaires de bibliothèque

# **V RESSOURCES HUMAINES**

1) Création d'un emploi non permanent en restauration scolaire

## VI- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

# TRAITEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de séance à 19H35.

M. le Maire fait l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance : Isabelle MORVAN

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2018.

# I - URBANISME/VOIRIE/PATRIMOINE

1- Achat d'une partie de la **parcelle AH n°329** située en emplacement réservé n°8 du PLU

Madame Marie-Line BOUSSEAU explique que, dans le cadre du projet d'aménagement d'un chemin piétonnier, de la route de la Ville Bessac au chemin du Guénéré, la Commune entreprend de finaliser l'acquisition des parcelles situées en emplacement réservé.

Par courrier réceptionné en mairie le 27 juillet 2018, la propriétaire a donné son accord pour la vente à la Commune de la parcelle AH n°329.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se prononce ce jour sur cette acquisition.

CDC CONSEILS a effectué les opérations de bornage. L'acte d'acquisition sera passé dans la forme notariée auprès de l'office notarial de Maître Fabrice RIGAUD, 17, place de l'Eglise à Frossay.

Les conseillers demandent s'il s'agit de la dernière parcelle à acquérir sur cet emplacement réservé. Mme BOUSSEAU répond que oui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** l'achat de la parcelle AH n°329 (pour sa partie située en emplacement réservé) pour un montant de 5,85 €/m² (soit un montant de 105,30 €).

N° de parcelle	Surface totale	Surface empl. rés.	Prix d'achat estimatif
AH n°329	2115 m²	18 m²	105,30 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tous les documents afférents à cette affaire.

## **II - CONVENTIONS-CONTRATS**

2) <u>Convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2018-2019.</u>

Madame Jocelyne PHILLODEAU explique qu'à la demande de ses communes membres, la Communauté de Communes du Sud Estuaire met en place chaque année une prestation relative aux interventions musicales en milieu scolaire. Les Communes remboursent à la CCSE les frais inhérents à cette prestation.

Les élus des communes de Corsept, Paimboeuf, St Brevin-les-Pins, St Père-en-Retz, Frossay, et St Viaud ont souhaité renouveler l'expérience des années précédentes pour l'année scolaire 2018-2019.

La Commune de FROSSAY bénéficiera de 15 heures par an allouées à deux classes de maternelles de l'école Alexis Maneyrol.

Il est à préciser qu'avec l'embauche d'un nouveau dumiste (diplôme universitaire de musicien intervenant), la CCSE devrait pouvoir proposer un nombre d'heures plus important pour l'année scolaire 2019-2020.

Il convient donc de formaliser cette opération par convention entre la Commune et la CCSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2018-2019,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention.
  - 3) Avenant au marché public Commune de Frossay-Société API

Mme Jocelyne PHILLODEAU présente deux modifications au marché public initial de fournitures des repas au restaurant scolaire : la première concerne l'article relatif à la révision des prix, la deuxième concerne la suppression des mercredis.

a) Modification de l'article 6 – Ajustement – révision des prix, article III du CCAP

A compter du 1<sup>er</sup> août 2018 et suite à l'arrêt de la série « repas dans un restaurant scolaire », référence 000639025 par l'INSEE, le nouvel indice de référence pour la révision des prix est l'Indice annuel des prix à la consommation « repas dans un restaurant scolaire ou université », identifiant n°001765066.

b) Modification de l'article B1 de l'Acte d'engagement relatif à l'identification et engagement du titulaire

A compter du 3 septembre 2018, le rythme scolaire de l'école publique de la Commune de Frossay est modifié et la semaine s'organise désormais sur 4 jours et non plus 4,5 jours, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il convient de modifier le contrat initial en tenant compte de ce changement. Il est convenu entre les deux parties au présent avenant que le coût du repas doit être augmenté de 0.05€ HT (cinq centimes d'euros hors taxe par repas).

Madame Yolande LEFEVRE demande si le surcoût sera porté par les parents d'élèves au travers de la facturation de la cantine ?

Monsieur Sylvain SCHERER explique que ces modifications entraînent une hausse du montant annuel du marché de 4 500€ environ et que celui-ci sera pris en charge par la Commune. Le coût d'un repas n'a pas été augmenté pour l'année scolaire 2018-2019. La question sera reposée l'an prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant correspondant ; AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

# III - FINANCES-RESSOURCES HUMAINES

4) Budget 2018 : décision modificative n°1

Monsieur Sylvain SCHERER présente la proposition de la Commission des Finances, et propose d'adopter la décision modificative n° 1 du budget PRINCIPAL :

### Section de fonctionnement

Chapitres	Budget primitif 2018	PROJET DM 1	TOTAL BUDGETE	Commentaires
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	808 108,00 €	- €	808 108,00 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	793 410,00 €	- €	793 410,00 €	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	151 620,00 €	- €	151 620,00 €	
022 - DEPENSES IMPREVUES	81 813,00 €	- €	81 813,00 €	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	206 701,59 €	- €	206 701,59 €	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	225,33 €	- €	225,33 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				Crédits insuffisants pour le versement de la participation OGEC car les crédits ont été affectés sur les chapitres 62 (prestations scolaires) et 60 (fournitures scolaires)
	244 219,08 €	12 800,00 €	257 019,08 €	(prestations section es) et de (lourintal es section es)
66 - CHARGES FINANCIERES	35 000,00 €	- €	35 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	20 500,00 €	21 500,00 €	annulation double facturation intervention voirie interc à la ccse et régularisation fact jvs passée à tort en fonct
Total Dépenses	2 322 097,00 €	33 300,00 €	2 355 397,00 €	

Chapitres	Budget primitif 2018	PROJET DM 1	TOTAL BUDGETE	Commentaires
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	55 000,00 €	- €	55 000,00 €	
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	180 900,00 €	- €	180 900,00 €	
73 - IMPOTS ET TAXES	1 138 819,00 €	- €	1 138 819,00 €	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	895 478,00 €	33 900,00 €	929 378,00 €	Pour équilibre DM : Crédits sur DGF, DSR; notifications supérieures aux montants budgétés
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 900,00 €	- 600,00 €	26 300,00 €	Nouvelle affectation comptable de la participation De France Agrimer, auparavant comptabilisée sur le chapitre 74
76 - PRODUITS FINANCIERS			- €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €	
Total Recettes	2 322 097,00 €	33 300,00 €	2 355 397,00€	

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Budget primitif 2018	PROJET DM 1	total budgété	Commentaires
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			- €	
020 - DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	41 400,00 €	41 400,00 €	Ecritures de transfert : Ecritures passées avant 2018 sur Etudes à passer sur articles 2313 ou 2315 vers Travaux
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	132 000,00 €	- €	132 000,00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 348,00 €	11 372,00 €	21 720,00 €	Régul JVS fact 2017 imputée en fonctionnement à tort et facture 2018
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	14 000,00 €	- €	14 000,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	493 016,39 €	- €	493 016,39 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	880 836,27 €	5 628,00 €	886 464,27 €	Crédits ajoutés sur l'opération Echange - Démolition du bâtiment devant l'espace culturel
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	- €	112 000,00 €	112 000,00 €	Convention co maitrise ouvrage avec CCSE
Total Dépenses	1 550 200,66 €	170 400,00 €	1 720 600,66 €	

Chapitres	Budget primitif 2018	PROJET DM 1	total budgété	Commentaires
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	560 618,70 €	- €	560 618,70 €	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	206 701,59 €	- €	206 701,59 €	
024 -PRODUITS DE CESSIONS	- €	17 000,00 €	17 000,00 €	cession bâtiment pres du cimetière
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	225,33 €	- €	225,33 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	41 400,00 €	41 400,00 €	Ecritures de transfert : Ecritures passées avant 2018 sur Etudes à passer sur articles 2313 ou 2315 vers Travaux
10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	581 226,04 €	- €	581 226,04 €	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	201 429,00 €	- €	201 429,00 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			- €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €	- €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			- €	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	- €	112 000,00 €	112 000,00 €	Convention co maitrise ouvrage avec CCSE
Total Recettes	1 550 200,66 €	170 400,00 €	1 720 600,66 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget PRINCIPAL telle que présentée ci-dessus.
- 5) Admission en non-valeur.

**Monsieur Sylvain SCHERER** précise que le Trésorier ne peut pas à ce jour, recouvrer un certain nombre de titres de recettes.

Il propose donc d'accepter ces demandes d'admissions en non-valeur et créances éteintes pour les montants suivants imputables au budget principal de la Commune :

Article 6541 « Créances admises en non-valeur » : 20.34€
Article 6541 « Créances admises en non-valeur » : 69.40€
Article 6542 « Créances éteintes » : 126.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes d'admissions en non-valeur et créances éteintes pour les montants figurant ci-dessus.

6) <u>Projet de sécurisation des abords de l'école publique : approbation du projet de terrain multisport en phase PRO.</u>

Monsieur Sylvain SCHERER explique que par délibération n°06-2018 du 12 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'aménagement du bourg de la Commune de Frossay comprenant la sécurisation des abords de l'école publique et l'implantation d'un terrain multisport derrière l'école.

C'est le conseil municipal des enfants qui avait avancé l'idée du terrain multisport dans l'objectif d'améliorer l'offre de jeux et d'activités sportives de plein air sur le territoire de la commune.

La Commune a d'ores et déjà agi en ce sens en mettant en place un terrain de BMX destiné aux 12-18 ans, et vient d'installer de nouveaux jeux sur l'aire du petit parc derrière la mairie à l'attention des 3-12 ans. Il est intéressant de proposer un espace complémentaire voué à la pratique de plusieurs sports (basket, football, hand, hockey).

La commune de FROSSAY a ainsi missionné le cabinet CDC Conseils en janvier 2018 pour l'étude de conception-réalisation d'un CITY PARC qui serait installé derrière l'école (cf plan de situation ci-joint).

Cet aménagement d'un espace extérieur jouxtant l'école consisterait à :

Agrandir la cour d'école d'une part en faisant bénéficier les enfants de cet aire de jeux complémentaire sur le temps des récréations ;

Créer un complexe pour l'école d'autre part en permettant aux professeurs d'accéder au terrain de sport sur le temps scolaire ;

Obtenir une aire de jeux attractive pour la commune hors horaires scolaires.

Enfin, l'implantation de ce terrain multisport à côté de l'école aura pour avantage de limiter les allers-retours en car pour se rendre à la salle de sport de la Commune (coût pour la commune diminué et impact environnemental réduit).

Monsieur Axel PILLOT souhaite connaître le montant de la subvention demandée. Monsieur SCHERER précise que la demande est faite pour le taux maximum de subvention, soit 80% du montant du projet de terrain multisport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'implantation d'un terrain de sport derrière l'école publique et le plan de financement ci-joint,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions correspondantes notamment auprès de la Région Pays de la Loire au taux maximum.

### IV BIBLIOTHEQUES

1) Modification des horaires de bibliothèque

Mme Marie-Line BOUSSEAU propose d'ajouter un créneau aux heures d'ouverture de la bibliothèque municipale afin de permettre un accueil optimisé des usagers.

Ce créneau supplémentaire serait placé le vendredi soir de 16h00 à 18h00 pour permettre aux familles de se rendre en bibliothèque après la journée d'école et avant le week end.

La disponibilité des bénévoles a été sondée. Plusieurs personnes se relaieraient pour assurer l'accueil du public sur ce créneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque en prévoyant l'ouverture de celle-ci le vendredi de 16h00 à 18h00.

# **V RESSOURCES HUMAINES**

1) Création d'un emploi non permanent en restauration scolaire

Madame Jocelyne PHILLODEAU explique qu'afin de maintenir un bon encadrement de la pause méridienne pour tous les enfants de la commune, il est nécessaire pour les besoins de la collectivité de recruter temporairement du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

**CREER** pour la période du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019, l'emploi temporaire d'un agent polyvalent de restauration scolaire

PRECISER que l'agent recruté sur cet emploi exercera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8h20 sur le temps scolaire, et qu'il pourra être amené, si les besoins du service le justifient, à effectuer des heures complémentaires.

PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

#### IV- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Monsieur Sylvain SCHERER dit que le projet d'aménagement du bourg et plus précisément de sécurisation des abords de l'école publique est bien avancé. Le dossier de consultation des entreprises a été préparé par le cabinet CDC Conseil et l'appel public à concurrence est prêt à être envoyé.
- 2) Les deux camions commandés pour remplacer les véhicules des services techniques devraient être livrés au mois d'octobre 2018.
- 3) Madame PHILLODEAU fait un point sur la rentrée 2018. Les effectifs sont stables cette année. Il y a un risque de fermeture d'une classe maternelle l'année prochaine.
- 4) La **Journée de l'enfant** organisée en lien avec les deux écoles (Mme Gaëlle ROBIN, directrice de l'école publique, et Mme Dorothée REMERAND, directrice de l'école privée), le service périscolaire (Mme Cynthia CLAPIER, responsable du centre de loisirs Les petites Canailles), le service de la restauration (Mme Nadège DUQOC, référente du service de la restauration) et la mairie est prévue **le 13 octobre 2018**. Mmes Noelle DOUSSET, Yolande LEFEVRE, Valérie SERENNE participent activement à l'organisation de cette journée auprès de Mme Jocelyne PHILLODEAU. L'élection du Conseil Municipal des Enfants se déroulera à cette occasion. L'évènement se déroulant à la cantine, Place du Calvaire, sur la thématique de l'alimentation, les enfants ont commencé à faire des dessins sur les vitres de la cantine en rapport avec ce thème. Ces dessins feront l'objet d'un concours au cours de la matinée de l'enfant.

- 5) Jardin d'enfants : Deux jeux ont été posés au mois de juillet 2018 dans le petit parc derrière la mairie. Une tyrolienne viendra bientôt complétée l'offre de jeux de ce parc.
- 6) La Crèche privée a ouvert ses portes à la fin du mois d'août au foyer de béguinage de Frossay : 70% de remplissage à ce jour. Il est prévu 100% au mois de janvier 2019.
- 7) Terrain BMX : Mme Phillodeau a rencontré la directrice de la Maison pour tous qui lui a fait part d'un projet sur ce terrain. Ce projet est en maturation.
- 8) Etang de Frossay en restauration : début des travaux prévu la semaine du 24/09/2018. Ces travaux s'inscrivent pleinement dans la démarche d'entretien et de mise en valeur des liaisons douces sur le territoire de la commune, une promenade pédestre et cycles passant à côté de l'étang. Des panneaux informatifs de la faune et de la flore pourront être ajoutés sur le site.

La Région Pays de la Loire a d'ores et déjà notifié la subvention accordée au titre des travaux de restauration.

- 9) Pont des Champs Neufs: Mme Raillard demande ce qu'il en est. Monsieur Sylvain SCHERER précise qu'il aimerait bien terminer le chantier par l'effacement du réseau électrique alentours. Une commande a été envoyée au SYDELA en ce sens.
- 10) Une discussion s'est engagée avec plusieurs communes de la CCSE pour l'embauche d'un policier municipal dont le temps de travail serait partagé entre les communes intéressées.

Le Maire,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

A Frossay, le 20 septembre 2018

15